

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-031

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,  
Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation eau route de Bergues à Wormhout,

### ARRETE:

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux route de Bergues RD916, et ce, **le vendredi 3 février 2023.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :  
NOREADE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,  
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,  
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,  
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,  
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,  
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.  
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 3 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 03/02/2023

Le Maire,  
Frédéric DEVOS

